

## *Chapitre 11*

### **Algérie**

## Aperçu économique

L'Algérie a connu des changements profonds de son climat des affaires depuis les années 1990. L'engagement du pays dans la voie de l'économie du marché a donné une grande importance au secteur privé. Le pays a enregistré un taux de croissance soutenu, particulièrement durant les années 2000 (FMI, 2013). En 1994, la valeur ajoutée dégagée par le secteur privé était seulement de 46.5% du total national. Cette tendance s'est inversée à partir de 1998 avec la valeur ajoutée créée par le secteur privé contribuant à plus de la moitié du total national (Gharbi, 2011). Concernant le chômage, bien que celui-ci ait chuté d'un taux de près de 30% en 2000 à un taux de 10% en 2012, il affecte de manière disproportionnée surtout les jeunes (21.5%) et les femmes (19.1%).

L'économie algérienne a bien résisté à la crise financière mondiale de 2007-08 et à la récession qui a suivi. Ceci est en grande partie dû à la faible exposition de l'économie algérienne aux marchés financiers mondiaux, mais aussi aux politiques macroéconomiques prudentielles et à une gestion raisonnable des revenus du pétrole et du gaz. En 2011, le PIB réel a augmenté de 2.6% et les estimations prévoient une augmentation de 3.3% en 2012 et de 3.1% en 2013. Cette croissance est surtout due à l'économie non pétrolière, elle-même poussée par le niveau élevé des investissements publics (FMI, 2013a).

Néanmoins, les politiques budgétaires expansionnistes ont entraîné une augmentation de l'inflation qui est passée de 4.5% en 2011 à 8.9% en 2012 et un plus grand déficit public de 6% en 2012 (contre 1.7% en 2011), même si une baisse est prévue en 2013 (tableau 11.1). Les dépenses découlant de ces politiques budgétaires peuvent difficilement être soutenables à moyen terme vu l'instabilité des recettes pétrolières et gazières et leurs dépendances à l'égard des marchés mondiaux. Selon les estimations du FMI (2013a), la production erratique de pétrole dans certains pays de la région et la diminution de la demande mondiale devraient faire baisser temporairement la croissance dans les pays exportateurs de pétrole dans la région.

L'Algérie continue de bénéficier d'une position extérieure favorable. L'excédent du compte courant pour 2012 devrait se situer à 5.9% (contre 8.9% en 2011), les réserves de change à 193.9 milliards d'USD (Projections Article 4 du FMI) et les entrées d'Investissements directs étrangers (IDE) à 1.5 milliard d'USD en 2012 (contre 2.6 milliards d'USD en 2011, CNUCED). Toutefois, les IDE sont localisés essentiellement dans le secteur des combustibles alors que les produits miniers représentent plus de 98% des exportations. Ce manque de diversification rend l'économie algérienne vulnérable aux chocs de production, de demande et de prix de ces produits, affectant particulièrement le climat des affaires et la capacité des PME à se développer, et par conséquent à créer des emplois durables.

Une plus grande diversification de l'économie serait donc nécessaire pour corriger les déséquilibres macroéconomiques et réduire le chômage. Bien que des mesures importantes aient été prises dans cette direction, les progrès en matière de réforme économique devraient être accélérés afin de relancer la croissance et d'attirer les IDE dans d'autres secteurs que dans les produits miniers. Notamment, les restrictions aux IDE tel que le plafond fixé pour la part des investisseurs étrangers à 49% du projet ou l'obligation d'un accord préalable de l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) pourraient être allégés.

Tableau 11.1. Algérie : Principaux indicateurs macroéconomiques, 2008-13

Indicateur	2008	2009	2010	2011	2012	2013
PIB (USD courant, milliards)	171.5	137.6	161.8	198.8	209.3	215.7
Taux de croissance du PIB (réel)	2	1.7	3.6	2.6	3.3	3.1
PIB par habitant (USD courant)	4 958	3 901	4 496	5 413	5 582	5 668
Solde de la balance courante (% du PIB)	20.1	0.3	7.5	8.9	5.9	1.8
Besoin ou capacité nette de financement des administrations publiques (% du PIB)	8.8	-5.9	-0.8	-1.7	-5.9	-2.2
Nombre total de chômeurs (% de la population active)	11.3	10.6	9.9	9.9	9.9	10
Inflation, prix à la consommation (hausse annuelle moyenne, %)	4.8	5.7	3.9	4.5	8.9	5
Investissements directs étrangers, entrées nettes (USD courant, millions)	2 593	2 746.4	2 264	2 571	1 484	---
Dette publique brute (% du PIB)	8.1	10.5	12.1	11.1	10.5	10.8

Les données pour 2012 et 2013 sont des estimations.

Source : FMI (2013), base de donnée *World Economic Outlook* 2013, October, Washington, DC, [www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2013/02/weodata/index.aspx](http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2013/02/weodata/index.aspx) et CNUCED (2013), base de donnée UNCTAD STAT, [unctadstat.unctad.org/ReportFolders/reportFolders.aspx?sCS\\_referer=&sCS\\_ChosenLang=en](http://unctadstat.unctad.org/ReportFolders/reportFolders.aspx?sCS_referer=&sCS_ChosenLang=en).

## Climat des affaires

Comme c'était déjà le cas en 2008, le développement du secteur privé hors secteur pétrolier est toujours parmi les priorités du gouvernement. En plus des défis macroéconomiques décrits ci-dessus, le climat des affaires algérien fait face à une multitude de défis tel que mentionné dans les sections qui suivent : un cadre réglementaire encore peu favorable au développement des entreprises, un système judiciaire qui reste à améliorer en matière d'application des contrats, un marché du travail qui dysfonctionne, un marché financier peu développé et un accès restreint au marché international. De plus, les longues années de protectionnisme qu'a connu l'Algérie en matière de commerce international et d'investissement ont conduit à un niveau relativement faible d'intégration de l'économie dans les chaînes de production globales.

L'Algérie occupe la 153<sup>e</sup> place (sur 189 pays) dans l'indice *Doing Business 2014*, alors que la moyenne de la région Afrique du Nord et Moyen-Orient s'établit à la 107<sup>e</sup> place. En dehors du « règlement de l'insolvabilité » (60<sup>e</sup>), les plus grands défis qui restent à relever en Algérie sont « l'enregistrement foncier » (176<sup>e</sup>), « le paiement des taxes et des impôts » (174<sup>e</sup>) et « la création d'une entreprise » (164<sup>e</sup>). Le Forum économique mondial énumère la « bureaucratie inefficace du gouvernement », l'« accès au financement » et la « corruption », comme étant les trois défis les plus courants pour faire des affaires (World Economic Forum, 2014). Dans l'ensemble, l'Algérie se classe 100<sup>e</sup> sur 148 pays dans l'indice de compétitivité mondiale 2013-14, une détérioration par rapport à 2011-12 où le pays se trouvait à la 87<sup>e</sup> place sur 142.

## Secteur des PME

La prédominance du secteur des hydrocarbures dans l'économie algérienne et l'instabilité du climat des affaires entravent le développement des activités d'entrepreneuriat en Algérie. De 2004 à 2009, 0,4 sociétés à responsabilité limitée pour 1000 habitants en âge

de travailler ont été créées par année, un taux de densité comparativement bas par rapport à celui de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord<sup>1</sup> durant la même période (0.6 sociétés), lui-même très bas par rapport au reste du monde. Néanmoins, ce taux a sensiblement progressé en Algérie pour atteindre à 0.5 sociétés en 2012 (Banque Mondiale, enquête entrepreneurs 2012).

Selon une enquête menée par la Société financière internationale (International Financial Corporation, 2011), il y avait en 2009 18.2 micro-, petites, et moyennes entreprises (MPME) pour 1000 habitants en Algérie, contribuant seulement à 13.9% de l'emploi total. En comparaison, il y avait pour la même année 31 MPME pour 1000 habitants en moyenne pour les 131 pays couverts par l'enquête et qui représentaient plus d'un tiers de l'emploi total.

Dès lors, le gouvernement a commencé à promouvoir activement la création des PME. Selon le ministère du Développement industriel et de la promotion de l'investissement (MDIPI), qui publie régulièrement des statistiques sur les PME, 711 832 PME étaient enregistrées en Algérie à la fin de 2012 (dont 420 117 personnes morales). Parmi elles, 180 000 nouvelles PME ont été créées entre 2010 et 2013 selon les bulletins d'information statistique publiés par le MDIPI. Le total des emplois créés par les PME s'élève à 1.8 million à la fin de 2012, contre 1.6 million en 2010.

La grande majorité des PME en Algérie sont de petite taille, avec 96% des PME créées en 2012 classées comme des micro-entreprises, 3.5% de petites entreprises et 0.5% d'entreprises de taille moyenne. En 2012, les PME en Algérie étaient principalement actives dans le secteur des services (48.6%), dans la construction (33.8%) et à un degré moindre dans le secteur manufacturier (16%).

#### Encadré 11.1. Définition des petites et moyennes entreprises en Algérie

La loi 01-18 de décembre 2001 définit les petites et moyennes entreprises comme des entreprises qui produisent des biens ou des services qui :

- Emploient entre 1 et 250 personnes (micro : 1-9, moyenne : 50-250) ;
- Ont un revenu annuel ne dépassant pas les 2 milliards de dinars algériens (environ 25 millions d'EUR). Avec les micro-entreprises ne dépassant les 20 millions de dinars algériens (environ 250 mille EUR), et les moyennes entreprises entre 200 millions et 2 milliards de dinars algériens (entre 250 mille EUR et 25 millions d'EUR) ;
- Ont une déclaration de fin de l'année ne dépassant pas 500 millions (environ 6.4 millions d'EUR). Avec les micro-entreprises ne dépassant pas les 10 millions de dinars algériens (environ 130 mille EUR) et les moyennes entreprises entre 100 et 500 millions de dinars algériens (entre 130 mille EUR et 6.4 millions d'EUR) ;
- Respectent le critère d'indépendance.

## Résultats de l'évaluation

Les résultats de l'évaluation de 2013 indiquent qu'au cours des cinq dernières années, l'Algérie a fait des efforts importants et alloué des ressources considérables à la promotion de l'esprit d'entreprise et au soutien des PME. Sa performance s'est améliorée dans un certain nombre de dimensions de politiques, passant de scores inférieurs au niveau 2 sur la plupart des indicateurs clés issus de l'évaluation de 2008 à des scores proches du niveau 3

ou juste au-dessus du niveau 3 dans l'évaluation de 2013 (figure 1.1). Ces résultats indiquent que l'Algérie a déjà posé un grand nombre de jalons dans le déploiement d'une politique proactive en faveur des PME, bien que des lacunes persistent dans le cadre des politiques, en particulier en ce qui concerne la coordination institutionnelle et les orientations stratégiques.

L'élaboration des politiques repose en grande partie sur une approche descendante *top-down*. Le gouvernement poursuit avec détermination ses objectifs de promotion du développement économique et de diversification définis dans le Plan économique quinquennal (2010-14), y compris le renforcement des capacités des entreprises privées à générer de la valeur ajoutée et à créer des emplois dans les secteurs hors hydrocarbures. Il a répondu aux défis de la transformation d'une économie largement planifiée et dominée par l'Etat à une économie plus ouverte et orientée vers le marché, par l'établissement d'un certain nombre d'institutions étatiques chacune chargées de répondre à une question particulière et en dédiant des ressources considérables à travers des fonds et des programmes de soutien.

Cependant, cette approche présente un certain nombre de limites, en particulier dans le domaine de la politique en faveur des PME. L'augmentation du nombre d'institutions dont le mandat couvre directement ou indirectement les politiques de développement des PME, avec au moins huit organismes publics opérant au niveau central dans le domaine de la politique des PME, soulève des questions complexes en termes de coordination institutionnelle, de sélection des projets, et de diffusion de l'information aux bénéficiaires potentiels. Quant aux services de l'Etat, ils ne disposent que d'une information réduite sur les besoins des entreprises privées. Concernant les fonds pour soutenir les nouveaux entrepreneurs et les entreprises nouvellement créées, ils sont conçus sous la forme de subventions ou de bonifications d'intérêt sans qu'existe un mécanisme rigoureux de sélection. Ceci peut conduire à proposer un financement à des projets dénués de perspectives économiques et peut retarder le développement d'un secteur financier et bancaire basé sur le marché.

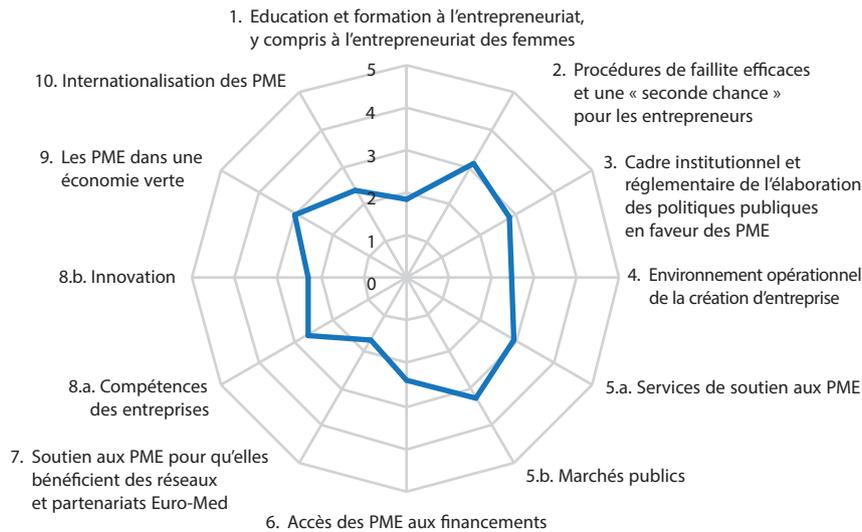
L'Algérie a pris des mesures importantes pour promouvoir le commerce extérieur, y compris la signature d'accords de coopération et d'accords commerciaux avec d'autres économies de la région MED et la facilitation de l'accès à l'information réglementaire et de marché sur le commerce extérieur.

Finalement, l'évaluation indique l'existence d'un nombre important de politiques et d'initiatives en faveur des PME. Toutefois, les données sur leur degré de mise en œuvre, leur efficacité et leur impact, demeurent très limitées, ne permettant pas de savoir si leur suivi est suffisamment assuré.

Les sections suivantes présentent les principaux résultats de l'Algérie à partir de l'évaluation charte Euro-Med/SBA de 2013. Les dimensions de politiques évaluées ont été regroupées en cinq grands domaines afférant à la politique des PME :

- Renforcer les institutions et les mécanismes relatifs aux politiques en faveur des PME (dimension 3);
- L'établissement d'un environnement opérationnel favorable aux PME (dimensions 2 et 4);
- Faciliter l'accès des PME au financement et améliorer l'environnement juridique et commercial (dimension 6);
- Promouvoir une culture de l'entrepreneuriat et le développement des compétences (dimensions 1 et 8);
- Améliorer la compétitivité des PME (dimensions 5, 7, 8, 9, et 10).

Figure 11.1. Algérie : résultats de l'évaluation 2013



Source : évaluations gouvernementales et indépendantes.

## ***Renforcer les institutions et les mécanismes relatifs aux politiques en faveur des PME***

### *Cadre institutionnel de la politique*

Le cadre institutionnel de la politique des PME en Algérie a considérablement évolué depuis l'évaluation de 2008. La politique des PME a été placée sous la compétence d'un seul ministère, le MDIPI, alors que dans le passé, le portefeuille était partagé entre le ministère de l'Industrie et de l'investissement, en charge de la gestion du plan d'investissement ambitieux du pays, et le ministère des Petites et Moyennes Entreprises. Le remodelage du cadre institutionnel vise à améliorer la coordination des politiques et à mieux intégrer les PME dans la stratégie de développement du pays. Le plan économique 2010-14 a renforcé le développement du secteur privé, une des principales priorités du pays, ainsi que l'investissement public dans l'infrastructure, le logement, et les services sociaux, dans le but de réduire la dépendance au secteur des hydrocarbures et afin de diversifier la structure économique du pays.

Dès lors, le montant des ressources allouées pour soutenir le développement du secteur privé et en particulier la promotion de l'esprit d'entreprise et le secteur des PME, a considérablement augmenté et de nouveaux instruments et institutions ont été créés.

La mise en œuvre de la politique des PME est déléguée à un certain nombre d'organismes gouvernementaux, chacun avec son mandat et son plan d'action spécifique. Les plus pertinents sont l'Agence nationale pour le développement des petites et moyennes entreprises (ANDPME) et l'Agence nationale pour le développement de l'investissement (ANDI).

Outre les mandats liés à la fourniture d'informations et de services de soutien aux PME, l'ANDPME a été chargée, depuis 2010, de la mise en œuvre du programme national de mise à niveau, avec un budget de 386 milliards de dinars algérien (5 milliards d'USD / 3.6 milliards d'EUR) sur la période 2010-14. Ce programme prévoit la mise à niveau de 20 000 entreprises à l'horizon de 2014, à raison de 4000 par an, étalées sur le quinquennat 2010-14, ce qui en fait l'une des plus fortes actions du gouvernement algérien en termes de développement du secteur privé. Toutefois, la mise en œuvre du programme semble être

en net retard avec moins de mille entreprises aidées et seulement 5 milliards de dinars algériens décaissés durant les deux premières années d'exploitation.

Le programme présidentiel de 2009 a aussi émis des directives prévoyant la création de 200 000 entreprises entre 2010 et 2014. Cet objectif sera certainement atteint en 2014 selon les statistiques publiées par le MDIPI vu que plus de 180 000 PME ont été créées entre 2010 et 2013. Il y a lieu toutefois de relever que durant la période s'étalant de janvier 2011 à la fin du premier semestre 2013, seules 73.8% des PME créées ou réactivées sont des personnes morales (les autres 26% étant des personnes physiques ou des artisans). Un autre programme financé par la Commission européenne et d'autres donateurs internationaux, PME II, met l'accent sur le soutien aux entreprises à fort potentiel d'exportation. Le Programme PME II témoigne d'accuser une faible demande de services de la part des entreprises locales.

L'ANDI gère un certain nombre d'établissements offrant des incitations fiscales à l'appui de projets d'investissement, y compris ceux approuvés par le conseil national d'investissement. 48 fonds régionaux d'investissement ont été établis au niveau des wilayas visant à la prise de participation dans des PME locales et à des lignes de financement de crédit-bail pour les PME.

Un certain nombre d'autres organismes gouvernementaux, qui dépendent du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale et du ministère du commerce, contribuent également à promouvoir l'esprit d'entreprise et soutiennent les petites entreprises, comme indiqué dans le tableau 11.2. Finalement, d'autres institutions soutenant l'accès des PME au financement externe sont mentionnées en détail dans la section les concernant.

Compte tenu du nombre d'institutions gouvernementales impliquées dans le soutien aux PME, la coordination des politiques entre les différentes institutions demeure un défi majeur en l'absence d'une stratégie globale de développement des PME à moyen terme, soutenue par des plans d'action à court terme. Selon l'évaluation, la coordination de ces politiques est actuellement menée par le bureau du Premier ministre à travers des conseils inter-ministériels *ad-hoc*. Au niveau institutionnel, le Conseil national de l'investissement, présidé par le Premier ministre, est chargé de coordonner la stratégie d'investissement du pays, tandis qu'un Conseil national indépendant supervise la mise en œuvre du programme de mise à niveau. La coordination des politiques entre les institutions n'étant pas sous l'égide du MDIPI reste faible.

En dépit de l'allocation budgétaire très importante et du nombre de programmes de soutien cités auparavant, il n'existe aucun mécanisme en place qui permet de surveiller systématiquement la mise en œuvre et l'impact de ces programmes et d'échanger les bonnes pratiques entre les institutions.

Bien qu'il existe des indications claires que le gouvernement est déterminé à accroître le rôle du secteur privé dans l'économie et promouvoir l'activité des PME, en particulier dans les secteurs industriels, l'approche *top-down* et le rôle central dévolu aux organismes publics ne se sont pas révélés être très productifs.

Malgré les importants programmes gouvernementaux visant à soutenir les PME algériennes mentionnés auparavant, le développement des PME reste négativement affecté par des facteurs structurels liés à l'environnement fortement réglementé de l'entreprise, au manque de compétitivité des fournisseurs locaux vis-à-vis des importations et à des distorsions des incitations de prix qui favorisent les activités de commerce international plutôt qu'industrielles. A moins que ces facteurs de distorsion ne soient pris en compte, il sera difficile pour ces programmes de soutien aux PME du gouvernement seuls, quel que soit leur volume, d'établir une croissance économique dynamique en Algérie.

Tableau 11.2. Les institutions algériennes impliquées dans la promotion des PME et leurs rôles

Institutions	Rôles
<b>Ministère du développement industriel et de la promotion de l'investissement (MDIPI)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les politiques de promotion et de développement des entreprises.</li> <li>• Dictier les mesures sensées améliorer l'environnement de l'entreprise.</li> <li>• Tracer les plans d'action qui seront mis en œuvre par ses démembrements (cités ci-dessous).</li> </ul>
L'Agence Nationale de Développement de la PME (ANDPME)	<p><b>Principales missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de la stratégie sectorielle pour la promotion et le développement de la PME.</li> <li>• Mise en œuvre et le suivi du programme national de mise à niveau des PME.</li> <li>• Promotion de l'expertise et du conseil au profit des PME.</li> <li>• Suivi de la démographie des PME en matière de création, de cessation et de changement d'activités.</li> <li>• Réalisation des études de filières et notes de conjonctures périodiques.</li> <li>• Collection, exploitation, et diffusion des informations spécifiques au domaine d'activités des PME.</li> </ul>
Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (ANIREF)	<p><b>Principales missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de nouvelles zones industrielles.</li> <li>• Concession du foncier par la formule du gré à gré par les CALPIREF.</li> <li>• Mise en œuvre d'une politique de bonification des prix selon les régions.</li> <li>• Amélioration de l'attractivité des régions par la création et la réhabilitation de zones industrielles.</li> </ul>
L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI)	<p><b>Principales missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de l'investissement et de l'octroi des avantages accordés au titre de l'investissement.</li> </ul>
Le Fonds de Garantie des Crédits (FGAR)	<p><b>Principales missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès des PME aux financements bancaires lors du lancement de projets de création ou d'extension d'activité, en accordant des garanties de crédits aux banques, à l'effet de compléter le montage financier des projets.</li> <li>• Destiné aux investissements hors dispositifs (ANGEM, ANSEJ, CNAC) de création et d'extension d'activité de PME.</li> </ul>
<b>Ministère des finances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accès au financement à travers la création des caisses et fonds d'investissement (cités ci-dessous).</li> <li>• Facilitation douanière.</li> </ul>
La Caisse de Garantie des Crédits Investissement PME (CGCI-Pme)	<p><b>Principales missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutient la création et le développement de la PME en lui facilitant l'accès au crédit.</li> <li>• Couvre les risques attachés aux crédits d'investissement consentis aux PME.</li> <li>• Couvre les risques d'insolvabilité, encourus par les banques, sur les crédits consentis aux Pme.</li> <li>• Complète les autres dispositifs d'aide au financement bancaire de la PME constitués par le FGAR et le Fonds de caution mutuelle.</li> </ul>
Le fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits jeunes promoteurs	<p><b>Principales missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforter davantage les banques dans la prise des risques inhérents au financement des entreprises créées dans le cadre des dispositifs ANSEJ.</li> </ul>
Le fonds de garantie mutuelle des micros crédits	<p><b>Principales missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Microcrédits accordés par les banques et établissements financiers adhérents au fonds, aux bénéficiaires ayant obtenu la notification des aides de l'agence nationale de gestion du microcrédit, l'ANGEM.</li> </ul>
Le fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits des investissements des chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans	<p><b>Principales missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforter davantage les banques dans la prise des risques inhérents au financement des entreprises créées dans le cadre des dispositifs CNAC.</li> </ul>

Tableau 11.2. Les institutions algériennes impliquées dans la promotion des PME et leurs rôles (suite)

Institutions	Rôles
<b>Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale</b>	Développer l'emploi à travers le soutien à la création d'entreprise. • Participe au financement des projets d'entreprenariat à travers ses démembrements (cfr ci-dessus).
L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)	<b>Principales missions :</b> • Aide et encourage les jeunes promoteurs dans la création d'entreprises PME/TPE.
Agence Nationale de Gestion du Micro crédit aide à la création de micro entreprises (ANGEM)	<b>Principales missions :</b> • Création de micro-entreprises, activités à domicile, auto emploi.
la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)	<b>Principales missions :</b> • Aide et encourage les chômeurs pour la création de micro entreprises et auto emploi.
<b>Ministère du commerce</b>	• Elabore les politiques facilitant l'accès au marché international.
L'Agence Algérienne de Promotion des Exportations (AAPEX)	<b>Principales missions :</b> • Promouvoir les exportations des PME.

Source : évaluations gouvernementales et indépendantes.

### *Simplification législative et la réforme réglementaire*

Jusqu'à récemment, l'activité des entreprises du secteur privé algérien a été entravée par une sévère réglementation résultant de plusieurs décennies de planification économique par l'Etat, qui attribuait un rôle de premier plan aux entreprises étatiques. Au cours de la dernière décennie, le gouvernement a lancé un processus de libéralisation progressif mais prudent. En comparaison avec la situation de 2008, le gouvernement a multiplié les actions dans le domaine de l'examen de la réglementation et de la simplification administrative et, actuellement, l'Algérie est encore dans les premières phases de mise en œuvre d'un programme de réforme de la réglementation. Plusieurs groupes de travail et comités interministériels ont été mis en place.

En particulier, depuis 2007, un groupe de travail se penche sur l'amélioration de la performance du pays dans le classement *Doing Business* de la Banque mondiale et a élaboré une stratégie globale de réformes réglementaires. Comme cela a été mentionné auparavant, l'Algérie se positionne actuellement dans le quartile inférieur du classement, à l'exception des indicateurs relatifs à la procédure d'insolvabilité et de la protection des investisseurs, où elle se classe dans la moyenne. Un deuxième comité se penche sur l'amélioration du climat des affaires dans le cadre de la commission tripartite qui regroupe des représentants du gouvernement, des employeurs et des syndicats. Le gouvernement est confronté à des problèmes de coordination, en raison de l'absence d'une stratégie réglementaire pluriannuelle et de mandats clairs pour la simplification administrative. Cependant, le travail de la commission a commencé à produire des premiers résultats, avec un certain nombre de réformes progressives concernant l'enregistrement des entreprises, l'approbation des projets d'investissement et les opérations douanières.

### *Cadre des consultations public-privé*

Au cours des cinq dernières années, des progrès significatifs sont apparus dans l'établissement et le renforcement du dialogue public-privé. Des consultations formelles sur les grandes questions économiques ont eu lieu au sein du Conseil tripartite, réunissant des institutions gouvernementales, des organisations du secteur privé, des associations professionnelles et des syndicats. Selon l'évaluation, un groupe de travail pour le développement

des PME (celui-ci est toujours dans une phase initiale opérationnelle), comprenant les organisations du secteur privé et des experts indépendants, a été créé et a présenté ses recommandations, sans qu'il soit possible de savoir si ces recommandations ont été mise en œuvre par le gouvernement. Des représentants du secteur privé siègent également au sein du comité de direction du programme national de mise à niveau. Cependant, tous les leviers politiques restent sous le contrôle du secteur public et il est difficile pour les organisations du secteur privé d'avoir une influence en l'absence d'orientations stratégiques claires et d'informations détaillées sur l'état d'exécution du programme.

### ***L'établissement d'un environnement opérationnel favorable aux PME***

#### *Immatriculation des sociétés et processus de création d'entreprise*

Depuis 2008, l'Algérie a fait des progrès pour améliorer son environnement opérationnel des affaires. Une initiative importante a été l'extension de son réseau de guichets uniques. En 2010, des mesures ont été prises pour renforcer le rôle des guichets uniques, gérés par l'Agence nationale du Développement de l'Investissement, à travers les 48 wilayas du pays. Cependant, ces guichets disposent pour l'instant d'un pouvoir décisionnel limité et agissent principalement comme point de contact initial. Concernant l'enregistrement des entreprises, bien que des efforts aient également été faits pour réduire les exigences minimales de fonds propres à 28.6% du revenu par habitant, des marges d'améliorations sont encore possibles en ce qui concerne les coûts officiels d'obtention d'un certificat d'immatriculation ainsi que le nombre d'étapes pour obtenir les numéros obligatoires d'identification de l'entreprise.

#### *Services d'enregistrement en ligne*

Il existe actuellement un système d'immatriculation en ligne pour les entreprises en Algérie, bien que celui-ci ne soit accessible qu'aux notaires. Depuis 2013, ils peuvent effectuer en ligne, pour le compte de leurs clients investisseurs, la réservation de la dénomination de la société, l'insertion des résumés des statuts de ladite société et la publication au Bulletin officiel des annonces légales (BOAL), grâce à au portail du Conseil national du registre du commerce (CNRC). Cette procédure d'immatriculation en ligne est opérationnelle et en cours de généralisation. Pour les entrepreneurs eux-mêmes, des formulaires de création d'entreprise peuvent être téléchargés en ligne sur les sites web du CNRC et de l'Agence nationale du développement de l'investissement. Par ailleurs, l'introduction d'un numéro d'identification unique et l'exploitation des synergies entre les institutions impliquées dans le processus d'immatriculation pourraient faciliter la mise en place et l'utilisation des services en ligne.

#### *Procédures de faillite et de deuxième chance*

Le Code de commerce algérien (75-79) de 1975 établit des procédures de faillite, mais selon l'évaluation leur mise en œuvre reste très limitée. Le rapport *Doing Business* 2013 montre que le processus de fermeture d'une entreprise en Algérie est relativement rapide et peu coûteux et les créanciers recouvrent 41% de leur investissement, ce qui est bien inférieur à la moyenne de 70% des pays de l'OCDE, mais au-dessus de toutes les autres économies de la région MED à l'exception d'Israël et de la Tunisie.

L'Algérie a un système relativement efficace pour résoudre l'insolvabilité. Toutefois, selon l'évaluation, les tribunaux algériens ne sont généralement pas formés sur les questions liées à la restructuration des entreprises et optent le plus souvent pour leur liquidation, ce qui peut conduire à la fermeture d'entreprises qui auraient pu survivre à la

faillite. Par conséquent, l'Algérie pourrait bénéficier de programmes de renforcement des compétences des juges afin de mieux traiter les cas d'insolvabilité, tels que mis en place en Egypte avec le concours de la Société financière internationale (SFI).

### ***Faciliter l'accès des PME au financement et améliorer l'environnement juridique et commercial***

Depuis l'évaluation de 2008, des progrès notables ont eu lieu concernant l'accès au financement en Algérie, notamment relatifs au cadre juridique et réglementaire des bureaux d'information sur le crédit. Cependant, malgré ces améliorations, les PME souffrent encore d'un manque structurel dans l'accès au financement externe. Le marché du crédit bancaire reste peu développé dû à une régulation excessive et une domination des institutions financières étatiques qui opèrent à des conditions non fondées sur le marché, favorisant peu la concurrence entre les établissements bancaires commerciaux.

### ***Sources de financement externe pour les PME***

Le crédit bancaire n'a pas été significativement affecté pendant le pic de la crise financière mondiale, en grande partie en raison de l'intégration limitée des institutions bancaires et financières nationales dans le système financier mondial. L'économie a enregistré une légère expansion de l'activité de crédit entre 2008 et 2012, avec une augmentation du crédit domestique au secteur privé de 13.2 % à 14.3 % du PIB (voir section sur l'accès au financement pour de détails). Mais ce niveau de développement financier est très faible par rapport au niveau international et par rapport aux autres économies de la région MED. En particulier, les banques privées en Algérie apportent une contribution marginale au crédit aux entreprises en comparaison aux banques étatiques qui ont octroyés plus de 90 % du crédit en 2012<sup>2</sup>. En ce qui concerne le financement des PME, les statistiques disponibles ne permettent pas de connaître quel est le pourcentage de crédits attribué par les banques, qu'elles soient privées ou publiques, aux PME.

Comme dans l'évaluation de 2008, les systèmes de garantie de crédit en Algérie ne sont financés que par des institutions publiques et des banques d'Etat ou par des donateurs étrangers tels que l'UE. Le Fonds de garantie des crédits d'investissement (Caisse de garantie des crédits d'investissement – PME (CGGI-PME)) facilite, depuis 2001, l'accès des PME aux crédits d'investissement. Une circulaire du gouvernement de 2013 prévoit d'augmenter les ressources de ce Fonds, mais aussi de renforcer ses structures régionales et d'améliorer ses capacités d'analyse sectorielle. D'autres systèmes de garantie de crédit en place en Algérie sont le Fonds de garantie des PME (FGAR), qui a pour objectif de faciliter la création et l'expansion des PME, et le Fonds mutuel de garantie des risques / Crédits Jeunes Entrepreneurs, créé en 2003 par l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ). Selon l'évaluation, ces fonds de garanties ne disposent pas de mécanismes d'auto-évaluations des performances. L'existence de structures de gouvernance claires de ces Fonds, permettant une séparation entre les différents acteurs impliqués dans la décision d'octroi de garantie, n'a pu être établie.

Certaines améliorations ont été observées dans les activités de crédit-bail/leasing par rapport à l'évaluation de 2008. Bien qu'un cadre juridique existe depuis 1996, ce n'est que depuis récemment que cette activité a commencé à se développer, mais le crédit-bail/leasing demeure toutefois un outil marginal de financement pour les PME. Selon les estimations, le taux de pénétration des activités de crédit-bail n'a pas encore atteint 1 %, un taux relativement faible par rapport à d'autres pays tels que le Maroc (6 %) et la Tunisie (8 %). Néanmoins, le nombre de bailleurs en Algérie est passé de 1 à 10 entre 1990 et 2010,

pour atteindre 14 bailleurs en 2014. Le secteur du crédit-bail est composé des départements crédit-bail de banques disposant d'unités spécifiques pour les PME et d'agences de crédit-bail spécialisées. Sur le plan réglementaire, des mesures incitatives ont été mises en place à destination des institutions de crédit-bail, y compris des exonérations d'impôts et des exemptions de TVA (loi de finances 2008). Les activités de crédit-bail en Algérie sont supervisées par la Banque centrale.

Les institutions de micro-finance en Algérie sont des institutions étatiques, alors que dans les autres économies de la région MED, les activités de micro-finance sont gérées par des ONG ou des institutions financière indépendantes. Le secteur a cependant connu quelques progrès depuis l'évaluation de 2008, en particulier du point de vue de sa diffusion à l'ensemble du territoire algérien – on compte désormais un bureau dans chaque province pour chacun des trois principaux acteurs du secteur. L'une d'elles, l'ANSEJ, l'institution la plus importante de micro-finance, propose des micro-crédits aux jeunes chômeurs âgés de 19 à 35 ans. Entre 1996 et 2012, l'ANSEJ a financé 223 437 projets pour 564 721 emplois créés, bien en-dessous du nombre d'emplois prévu pour ces projets financés. Le taux de représentation des femmes dans ces projets n'est que de 10%. L'ANGEM, un autre organisme gouvernemental spécialisé, a proposé des micro-crédits à près d'un demi-million de clients, 60% d'entre eux étant des femmes. La Caisse nationale d'assurance-chômage (CNAC) propose également des microcrédits pour les chômeurs, mais seulement avec l'implication des banques d'Etat dans les prêts. Le pourcentage de femmes bénéficiaires de prêts émis par la CNAC est de 6.7% seulement. Par conséquent, les infrastructures de micro-finance décrits restent financées par l'Etat, et ceci sans aucun cadre juridique et réglementaire spécifique, ce qui empêche le secteur de s'étendre, mais aussi d'élargir la gamme de produits qui pourraient être offerts.

D'autres sources de financement externe pour les PME, tels que le capital-risque, les investisseurs providentiels *business angels* et les marchés de capitaux, sont très peu-développés en Algérie, malgré quelques progrès depuis l'évaluation en 2008. Une législation spécifique pour le capital-risque/participation en fonds propres/fonds d'investissements, est en place en Algérie depuis 2009. Toutefois, cette législation n'est pas pleinement conforme aux bonnes pratiques : ainsi, la loi relative aux fonds d'investissement exige un capital minimum d'entrée très élevé, ignorant la distinction entre les fonds d'investissement et les sociétés de gestion d'actifs. Néanmoins, selon l'évaluation, un projet de loi est en préparation pour formaliser la différence entre les deux types de sociétés.

Globalement, le nombre de fonds d'investissement présents en Algérie est passé de 2 à 6 entre 2008 et 2013. Jusqu'à présent, en raison de ce cadre juridique contraignant, l'impact de ces fonds sur le financement des PME est resté marginal. Par ailleurs, les marchés des capitaux en Algérie restent sous-développés, la capitalisation boursière ne représentant que 0.1% du PIB. Un compartiment pour les PME a bien été créé en 2012, avec néanmoins comme condition d'entrée que celles-ci introduisent 10% de leur capital, réparti entre au moins 50 actionnaires.

### *Environnement juridique et réglementaire*

Sur le plan juridique et réglementaire, l'Algérie a connu des progrès non négligeables. Notamment, les services d'information sur le crédit se sont améliorés de manière significative en Algérie par rapport à la dernière évaluation. Depuis 2012, les emprunteurs ont un droit d'accès à leurs données défini par un règlement du Bureau public d'information sur le crédit (la Centrale des Risques) et le seuil minimum pour les prêts éligibles pour cette base de données a été supprimé. Les services d'information sur le crédit sont accessibles

pour les institutions financières et les pour particuliers, y compris les informations négatives sur le crédit. Cependant, il n’y a pas plus de deux années de données historiques disponibles, limitant la capacité à déterminer le profil des emprunteurs, et la couverture du bureau ne dépasse pas 2.4% des adultes par rapport aux 8.3% de couverture pour les économies de la région MENA et aux 15.2% pour les pays de l’OCDE (Doing Business, 2014).

L’Algérie a également fait des progrès dans l’enregistrement de la propriété immobilière, mais il existe encore une partie non négligeable du territoire qui n’est pas couverte. En ce qui concerne les biens mobiliers, un registre est maintenant en place, ce qui n’était pas le cas en 2008. Cependant, selon l’évaluation, ce registre n’est pas encore totalement opérationnel et l’information n’est pas facilement accessible. En outre, le type de biens meubles qui peuvent être utilisés comme garanties doit être élargi et la loi introduisant les droits et responsabilités des parties doit être clarifiée.

Malgré les améliorations mentionnées ci-dessus, des progrès restent à faire afin que les PME puissent avoir un meilleur accès au financement externe. Le manque d’information sur la situation financière des entrepreneurs et des entreprises, l’absence de garanties appropriées et validés par des registres de biens fonctionnels, et une protection juridique insuffisante des créanciers demeurent responsables des exigences très élevées de garantie et de provisionnement posées par les banques. Seulement pour les prêts inférieurs à 20 000 EUR, les exigences sont plus souples, principalement en raison des mécanismes de soutien Etatique (ANDI, ANSEJ, etc.).

### *Education financière*

Le niveau d’éducation financière reste très bas en Algérie. Selon l’enquête du FMI sur l’accès au financement (IMF, 2013b), seulement 48 ménages sur 1 000 possèdent un compte de dépôt au sein d’une banque commerciale, alors que la moyenne pour les pays en voie de développement s’élève à 539 comptes et celle de l’OCDE à 1560 comptes. Selon l’évaluation, il n’y a pas d’initiatives notables par le gouvernement afin d’améliorer le niveau d’éducation financière des entrepreneurs.

### ***Promouvoir une culture de l’entrepreneuriat et le développement des compétences***

Tel que décrit dans les domaines précédents, le cadre institutionnel en Algérie offre des incitations considérables à la création d’entreprises, en particulier pour les jeunes et les chômeurs. Trois organismes (ANSEJ, CNAC, et ANDI) ont été mis en place pour allouer des ressources publiques et promouvoir le développement de l’entreprise. Ces organismes appuient les entrepreneurs utilisant les ressources publiques à leur disposition. En même temps, le système d’éducation officiel n’a pas connu le même dynamisme. L’apprentissage à l’esprit d’entreprise n’est pas encore considéré comme une compétence clé dans les programmes d’enseignement algériens. Toutefois, la réforme du système éducatif en 2008 et la réforme de la formation professionnelle ont créé des instruments tels que le Conseil de partenariat de la formation professionnelle et le Conseil national des programmes. Ces conseils, qui comprennent les représentants des secteurs socio-économiques, pourraient jouer un rôle de levier pour la conception et la mise en œuvre d’une stratégie nationale de l’apprentissage entrepreneurial tout au long de la vie<sup>3</sup>.

Le faible taux de création d'entreprise en Algérie relativement à la taille de sa population, pourrait être du, entre autres, à une offre insuffisante de l'apprentissage à l'esprit d'entreprise à travers le pays.

Si, en règle générale, le cadre politique et les mécanismes de financement de l'apprentissage de l'entrepreneuriat existent, des faiblesses sont identifiées dans la pratique, notamment dans l'éducation générale, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur. Les cycles primaire et moyen (CITE 2) ignorent complètement l'apprentissage entrepreneurial, tandis que l'enseignement secondaire (CITE 3) continue de ne pas considérer l'apprentissage entrepreneurial comme une compétence de base. Il y a néanmoins une prise de conscience croissante de l'intérêt de l'apprentissage entrepreneurial dans l'enseignement supérieur, mais il n'est pas encore systématiquement intégré dans les programmes d'études.

Les initiatives informelles de promotion de l'entrepreneuriat par des organismes employeurs et des associations professionnelles en collaboration avec des universités et des écoles se diversifient et, dans certains cas, deviennent de plus en plus régulières et pérennes. La coopération entre universités et entreprises se développe très lentement mais peut à termes favoriser l'échange de bonnes pratiques.

L'analyse des besoins de la formation continue et son organisation sont également inclus dans une politique publique. L'Algérie dispose d'instruments budgétaires suffisants pour promouvoir la formation en milieu professionnel. Par exemple, un Bureau national pour le développement de la formation continue (ONDEFEC), qui fera la promotion de la formation continue, et au moins deux fonds spéciaux financés par le Trésor ont été créés. Ces fonds sont le FNAC (Fonds national pour l'apprentissage et la formation continue) et le FOTIC (Fonds pour les technologies de l'information et des communications), un fonds pour les start-ups dans le secteur des TIC. Grâce à ces fonds publics, les opportunités de formation sont assez largement disponibles à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé.

Ces programmes sont offerts systématiquement par l'ANSEJ et par la CNAC à toute personne désireuse de créer une entreprise. Ils concernent principalement les aspects financiers, les études de marché, les relations avec les banques et la gestion des comptes.

En général, la formation continue est fortement encouragée par les pouvoirs publics à travers les fonds mis en place. Il existe de fortes incitations à la formation continue, les entreprises étant obligées d'investir au moins 2% de leur masse salariale annuelle à la formation et à l'apprentissage, à défaut de quoi elles sont tenues de payer la différence (des fonds non dépensés) au FNAC.

C'est sans doute dans le domaine de l'entrepreneuriat féminin que s'est produite l'évolution la plus marquée au cours des dernières années. Des programmes spécifiquement dédiés aux femmes, portant sur la création d'entreprises et sur la formation, ont connu un grand succès. Néanmoins, ils restent très segmentés et ne sont pas encore intégrés dans une politique publique sur l'entrepreneuriat féminin.

De nombreuses faiblesses demeurent, principalement dans l'accès à l'information pour les petites entreprises, dans les relations entre les universités et les entreprises, dans la formation à l'exportation et au développement durable, et dans la diffusion de bonnes pratiques.

En général, les faiblesses du cadre institutionnel algérien pour la promotion de l'esprit d'entreprise résident dans sa fragmentation et dans le manque de coordination des politiques publiques sectorielles. En outre, les fonds publics qui ont été mobilisés ne sont pas adaptés aux petites entreprises, qui ne disposent pas des informations relatives aux opportunités disponibles. Les instruments budgétaires voient leur mise en œuvre entravées par des procédures administratives et bureaucratiques.

## *Améliorer la compétitivité des PME*

### *Information et services aux entreprises*

Le cadre des politiques pour les services de soutien aux entreprises s'est amélioré depuis 2008, le gouvernement algérien ayant augmenté considérablement le financement du soutien aux entreprises avec le lancement du programme national de mise à niveau en 2010 et un certain nombre d'autres régimes de soutien aux PME tels que le programme PME II, lancé en 2011. Selon l'évaluation, une gamme de services de soutien est fournie aux entreprises et des centres techniques spécialisés offrant des études d'expertise et de faisabilité dans des domaines tels que l'emballage, l'agro-alimentaire et la transformation des métaux sont déjà en place. Cependant, il n'existe pas de services personnalisés et peu de concurrence interne parmi les prestataires de services. L'information sur les prestataires de services de soutien aux entreprises en Algérie est accessible sur différents sites, mais il n'existe pas de base de données centrale disponible en ligne.

En ce qui concerne les services de soutien à la création d'entreprise, seules de légères améliorations ont été apportées depuis 2008, ces services ne couvrant pas encore toutes les régions du pays et n'étant pas encore bien structurés ou diversifiés, malgré l'existence d'institutions publiques, telles que l'ANSEJ, présentes dans les 48 *wilayas* algériennes. Concernant les incubateurs, cinq incubateurs universitaires ont atteint la phase pilote et un parc technologique est en construction suite à une décision gouvernementale de 2011, tandis que quatre incubateurs d'entreprises du secteur technologique et des TIC sont déjà opérationnels. Toutefois, les bulletins statistiques du MDIPI révèlent que ces services ne contribuent pas encore efficacement à la création de nouvelles entreprises, ou du moins pas autant que prévu.

L'Algérie a globalement fait des progrès dans le domaine de l'accès des entreprises à l'information économique et juridique par rapport à 2008. Le bulletin d'information sur les PME, publié par le MDIPI, fournit des informations statistiques sur le panorama des PME et les services de soutien en place. Il est distribué deux fois par an et rassemble des statistiques provenant de diverses sources nationales. Des informations pratiques supplémentaires peuvent être trouvées sur les sites de l'ANDPME, de l'ANDI et du CNRC. Cependant, un portail d'information unique interactif n'est pas encore disponible, ce qui faciliterait l'accès des entreprises à des informations qui recouvrent tous les domaines et qui soient mises à jour régulièrement.

### *Marchés publics*

L'évaluation de 2013 indique que le système de passation des marchés publics en Algérie est relativement ouvert à la participation des PME aux marchés publics. Par exemple, un décret réglementant les marchés publics, publié en 2012, encourage spécifiquement l'octroi de 20% des marchés publics aux micro-entreprises. Selon le même décret, la publicité des appels d'offres concernant les marchés publics est obligatoire dans les bulletins officiels et dans au moins deux journaux disponibles au niveau national. Cependant, selon l'évaluation, il n'existe pas de statistiques permettant de mesurer la participation des PME aux marchés publics et d'évaluer l'impact du décret susmentionné. En ce qui concerne les solutions de passation en ligne des marchés publics « *e-achat* », il n'existe que peu d'information disponible en ligne.

En ce qui concerne les retards de paiement, l'Algérie a créé un système de garantie des marchés publics (CGMP). Ce mécanisme couvre la facture gouvernementale en cas de

retard de paiement. En 2012, la CGMP a délivré 2 800 garanties pour un montant atteignant 81 millions DZD (environ 7.6 millions EUR). 647 PME privées ont bénéficié de ce service.

Le pays a mis en place une série de mesures discriminantes concernant les sociétés basées à l'étranger en concurrence pour les marchés publics, étant donné que les conditions d'accès aux marchés sont parfois déterminées par des accords bilatéraux ou au cas par cas. Selon le Code algérien des marchés publics de 2010, l'investisseur international doit former un partenariat avec une entreprise algérienne, qui doit posséder la majorité du capital, soit au moins 51 %. En outre, le gouvernement algérien a le droit de publier des appels d'offres réservés aux entreprises algériennes et d'appliquer une marge préférentielle de 25 % pour les offreurs nationaux. Ces mesures limitent la participation des entreprises étrangères à l'économie locale et les répercussions positives que leur présence pourrait engendrer.

### *Innovation*

Depuis 2008, l'Algérie a réalisé des progrès dans de nombreux aspects de la politique de promotion de l'innovation. Depuis 2010, la promotion de l'innovation a été sous la responsabilité d'un Programme national de mise à niveau des entreprises. Aucune stratégie nationale d'innovation n'a encore été adoptée par le gouvernement. Récemment, une nouvelle stratégie industrielle a été élaborée sous l'égide du MDIPI, tandis qu'un projet de loi sur la promotion de l'innovation et la création d'une agence locale chargée de la supervision des mesures en faveur de l'innovation ont été présentés au gouvernement. La stratégie industrielle est encore en discussion et aucune mesure officielle n'a encore été prise. A ce jour, il n'existe aucune institution dédiée à la promotion de l'innovation. Des mesures éparses ont été prises par le MDIPI, par le ministère de l'Information et des Communications et par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, lequel a élaboré un projet de loi sur la promotion de la recherche dans les entreprises pour 2014-18.

Depuis 2008, l'Algérie a mis en place un certain nombre de mécanismes de soutien à l'innovation impliquant le secteur privé, les universités et les centres de recherche. Ces initiatives comprennent de nouveaux centres de technologie et de soutien à l'innovation créés en 2010 au sein des universités par l'Institut national algérien de la propriété intellectuelle et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle; 34 programmes nationaux de recherche mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur : 2 577 projets de recherche ont été sélectionnés et lancés dès 2011, un réseau de R&D regroupe des universités, des centres de recherche et des acteurs économiques dans le secteur des TIC. L'incubateur d'innovation de Sidi Abdallah est actuellement opérationnel, avec 3 projets en cours et 20 projets pour l'avenir. 5 nouveaux incubateurs régionaux seront prochainement développés. Le *cyber parc* de Sidi Abdallah étendra ses activités en 2013 à Oran et Batna.

Le soutien financier à la promotion de l'innovation a considérablement augmenté en Algérie. Il existe quelques actions pour financer la promotion de l'innovation, parmi lesquelles des actions directes comprennent : un programme national pour les start-ups technologiques lancé par l'Agence nationale pour le développement des PME en 2013, le Programme multilatéral d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes en méditerranée (PACEIM); le Fonds pour la promotion de la compétitivité industrielle (Fonds de promotion de la compétitivité industrielle), qui a alloué, depuis 2012, 1 million de dinars algériens (environ 9 400 EUR) pour financer les activités du Programme de mise à niveau liées à l'innovation, ainsi que l'initiative gouvernementale annuelle de fournir un prix national pour la meilleure PME innovante. En ce qui concerne les mécanismes

de financement indirects mis en œuvre en 2012, le Fonds national d'investissement et le projet d'introduction des PME en bourse devraient impacter indirectement la promotion de l'innovation.

### *Economie verte*

Le cadre des politiques de l'Algérie englobe plusieurs lois visant à protéger l'environnement et à promouvoir le développement durable et les énergies renouvelables. Ces lois sont complétées par deux plans d'action nationaux pour l'environnement et le développement durable, qui se concentrent sur la préservation et l'exploitation durable de la biodiversité, la dégradation des sols, la gestion de l'eau et la stabilisation des émissions de gaz à effet de serre, avec un budget de 500 millions DZD (4.7 millions EUR). Cependant, en dépit des mécanismes existants de fixation des prix par le marché, l'approche réglementaire adoptée par l'Algérie pour modifier le comportement des entreprises semble être plus restrictive que favorable, car elle limite les activités des entreprises (European Commission, 2012).

L'expertise et la formation pour les PME dans des domaines tels que l'audit et la sécurité énergétiques sont mises à disposition par diverses institutions publiques, telles que l'Institut algérien des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (IARD) et l'Institut de recherche pour le développement durable (IRDD). En outre, 110 projets nationaux de recherche sur les énergies renouvelables ont été lancés en 2011, mais doivent encore être développés et évalués. L'engagement des institutions privées, telles que les chambres de commerce, les ONG et les prestataires de services privés, reste toutefois limité.

La participation des PME reste à un stade précoce avec 75 entreprises certifiées ISO 14001, une série d'exigences spécifiques à la mise en place d'un système de management environnemental, en 2012 par le Centre national des technologies de production propres. Cependant, d'autres mesures de certification et de normalisation sont prévues dans le programme de mise à niveau des PME, avec l'objectif visé d'accompagner 1 000 entreprises à la certification obligatoire de produits conformément aux normes algériennes.

### *Promotion des exportations*

L'Algérie a un certain nombre d'accords de commerce et de coopération bilatéraux avec les économies de la région MED, dont l'accord commercial préférentiel relativement récent avec la Tunisie, signé en 2008 et ratifié en 2010, et les accords de coopération commerciale entre l'Algérie et PA de novembre 2010 et octobre 2012. Ces accords qui réduisent les barrières au commerce international sont importants pour le développement des PME. Tel que décrit dans les chapitres 7 et 10, les PME qui réussissent à intégrer le marché d'exportation ont tendance à enregistrer des taux de création d'emplois plus élevés, à offrir des salaires plus hauts, et à être plus innovatrices. Cependant, l'Algérie a aussi besoin de développer le secteur d'exportation lui-même, en diversifiant l'économie notamment, vu que la gamme de produits exportés reste encore très limitée.

L'Algérie dispose également d'un certain nombre de plates-formes de diffusion d'information pertinente sur les marchés étrangers, y compris l'information réglementaire. Il s'agit notamment de la Société algérienne de garanties à l'exportation (CAGEX), de l'Agence algérienne de promotion du commerce extérieur (AAPEX), du Bureau de promotion du commerce extérieur (PROMEX), et de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie

(CACI). Cependant, il n'existe pas de guichet unique facilitant l'accès centralisé à l'ensemble des informations sur une plate-forme unique.

En termes de promotion du commerce extérieur par la facilitation des procédures, l'Algérie élabore un nouveau Code des douanes prévoyant la légalisation de la transmission électronique des documents. Il existe aussi un cas concret, celui du port d'Alger, relatif à l'informatisation des procédures pour les importations et les exportations. Cependant, la non-reconnaissance des signatures électroniques par la réglementation algérienne rend inexécutable la mise en œuvre de ce plan.

### *Coopération euro-méditerranéenne*

L'Algérie n'a pas de mesures visant à promouvoir le développement des liens entre entreprises et des services de soutien aux entreprises de la région Euro-MED, à l'exception de sa participation dans le Med-Alliance au sein de l'initiative *Euromed Invest*, un programme de l'UE clôturé en 2011.

## **Pour aller de l'avant**

Selon l'évaluation de 2013, l'Algérie a fait quelques progrès notables dans ses politiques de soutien à la PME. Pour continuer de progresser sur cette voie, l'Algérie doit d'abord résoudre les problèmes de la coordination et de l'efficacité de ses politiques, avant d'élargir davantage le champ d'application de ses instruments de politique et d'allouer des ressources supplémentaires à la promotion de l'esprit d'entreprise et au développement des PME.

La première étape devrait être un diagnostic approfondi des contraintes et des possibilités de développement des entreprises privées. Pour cela, il faudrait conduire une analyse détaillée de l'impact de l'environnement des affaires et un examen des mécanismes créant des distorsions de marché susceptibles d'envoyer un signal déformé aux entrepreneurs potentiels et existants. Par exemple, l'un des principaux facteurs décourageant l'activité entrepreneuriale, en dépit des importantes incitations financières, est l'attractivité d'un emploi relativement plus sécurisés dans le secteur public, tandis qu'un entrepreneur ne serait couvert que par le filet de la sécurité sociale.

Le diagnostic devrait conduire à l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle exhaustive de développement des PME, construite avec la contribution de toutes les parties prenantes liées aux PME, y compris celle des entrepreneurs et des experts du développement du secteur privé. La stratégie devrait définir une vision à moyen-terme, des objectifs, ainsi qu'un ensemble de cibles quantitatives et mesurables. En outre, il convient de définir les instruments permettant d'atteindre ces objectifs, en combinant des mesures visant à améliorer le climat des affaires avec des mesures ciblées de soutien aux entreprises. La stratégie doit inclure un mécanisme de surveillance et de *reporting* des programmes et des outils dédiés pour en évaluer l'impact. Bien structurée, une telle stratégie devrait fournir une plate-forme pour la coordination des politiques et ainsi contribuer à équilibrer l'approche *top-down* régissant actuellement l'élaboration des politiques en Algérie en la conciliant avec les indications venant du secteur privé.

Cette stratégie devrait offrir la possibilité d'intégrer et de développer des actions dans des domaines jusqu'à présent en partie négligés. Par exemple, le soutien aux PME innovantes s'est révélé relativement limité. En particulier, il est nécessaire d'étendre et de moderniser les installations d'incubation et de soutenir la création de réseaux offrant aux

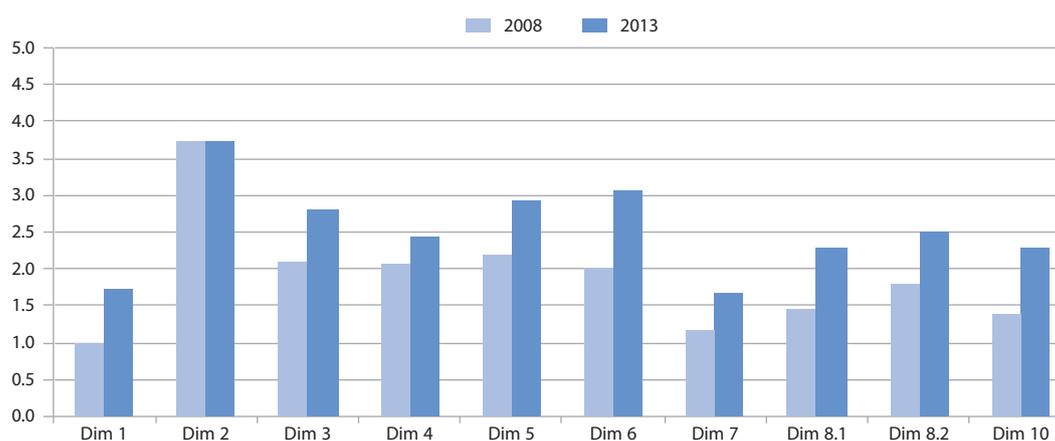
PME dynamiques la possibilité de développer des projets en collaboration avec les grandes entreprises, les laboratoires techniques et les partenaires étrangers.

Concernant l'accès au financement, la priorité pour l'Algérie serait d'établir des mécanismes de marché et de réduire les primes accordées par les institutions financières publiques à des conditions de non-marché afin de permettre plus de concurrence dans le secteur bancaire. Les banques publiques et privées pourraient aussi améliorer leur aptitude à conduire des analyses de risques pour l'octroi de crédits. Finalement, au vu des faibles taux d'éducation financière, une autre priorité serait de développer un plan d'action qui aurait pour objectif de sensibiliser les entrepreneurs aux produits financiers existants et à leur utilité.

Les services de développement aux entreprises sont nombreux en Algérie. Cependant, il n'existe aucune évaluation de ces services et de leur efficacité. Il est donc essentiel de ne pas introduire de nouveaux services sans avoir conduit au préalable une évaluation des ceux existants.

L'apprentissage en entreprise demeure faible et le défi doit être abordé dans les trois composantes du système éducatif. Tout d'abord, l'apprentissage en entreprise devrait être défini par le Conseil national des programmes comme une compétence de base à deux niveaux de l'éducation nationale : CITE 2 et CITE 3. Le système de formation professionnelle est déjà relativement ouvert sur cette question. Il serait important de renforcer le rôle du Conseil de partenariat afin de mettre à jour les nomenclatures de formation de façon à inclure l'évaluation des besoins de l'apprentissage et de la formation en entreprise. Dans l'enseignement supérieur, des changements devraient être introduits dans le système de gouvernance des universités, avec la nomination des représentants des entreprises dans les organes de gestion et les corps académiques et éducatifs. L'évaluation des besoins de formation et de formation en milieu professionnel est également un élément clé dans la promotion de l'esprit d'entreprise et pour leur compétitivité. Les instruments déjà en

Figure 11.2. Algérie : résultats des évaluations 2008 et 2013



**DIM 1** : L'éducation et formation à l'entrepreneuriat, y compris à l'entrepreneuriat des femmes ; **DIM 2** : Des procédures de faillite efficaces et une « seconde chance » pour les entrepreneurs ; **DIM 3** : Le cadre institutionnel et réglementaire de l'élaboration des politiques publiques en faveur des PME ; **DIM 4** : L'environnement opérationnel de la création d'entreprise ; **DIM 5** : Les services de soutien aux PME ; **DIM 6** : L'accès des PME aux financements ; **DIM 7** : Le soutien aux PME pour qu'elles bénéficient des réseaux et partenariats Euro-Med ; **DIM 8.1** : Les compétences des entreprises ; **DIM 8.2** : L'innovation ; **DIM 9** : Les PME dans une économie verte ; **DIM 10** : L'internationalisation des PME.

Source : évaluations gouvernementales et indépendantes.

place sont un atout, mais ils doivent être rendus plus accessibles aux petites entreprises en simplifiant les procédures et les critères d'admissibilité. Les modalités d'accès à ces dispositifs incitatifs les rendent souvent redondants et inefficaces. Pour cette raison, un cadre législatif de type *Small Business Act*, dédié spécifiquement aux petites entreprises, devrait être introduit.

Il existe un certain nombre de mesures clés qui pourraient encore augmenter les échanges des PME algériennes avec d'autres économies de la région MED telles que l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de promotion des exportations, avec des objectifs et des mécanismes de coordination clairs. Aussi, l'Algérie pourrait profiter de la mise en place d'un guichet unique pour faciliter l'accès à l'information sur le commerce extérieur, y compris l'information réglementaire. Finalement, de nouveaux dispositifs pourraient assurer la reconnaissance des signatures électroniques dans la réglementation algérienne afin de permettre et de faciliter les importations et les exportations et de réduire le temps et les coûts de transaction sur les opérations de commerce extérieur.

## Notes

1. Tel que défini par la Banque mondiale.
2. Selon la Banque d'Algérie, en 2011 le secteur bancaire public comprenait 6 banques, représentant 89% du total des actifs du secteur bancaire, 83% du réseau bancaire national et réalisant 70% du produit net bancaire total. Le secteur bancaire privé quant à lui était composé de plus de 14 banques à capitaux étrangers, composés de filiales ou succursales de banques internationales.
3. Le Conseil de partenariat pour la formation professionnelle, institué par la loi-cadre sur la formation professionnelle en 2008 et créé en 2009. Ce Conseil est censé contribuer au développement des parcours de formation et des profils requis par le marché de l'emploi. Il contribue également à la consolidation de la nomenclature nationale des spécialités et facilite le dialogue et la consultation régulière et permanente entre tous les acteurs et partenaires du système de la formation professionnelle ». Son potentiel provient de sa composition. Le Conseil est composé de représentants des secteurs socio-économiques, d'organes de promotion de l'esprit d'entreprise, de l'emploi et de l'investissement, des associations d'employeurs, et des syndicats.

## Bibliographie

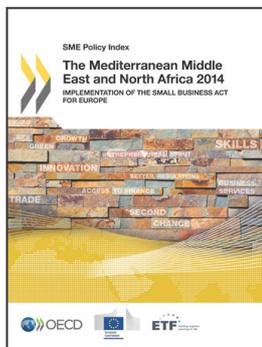
- European Commission (2012), *2012 Survey on Sustainable Enterprise Development in the Mediterranean Partner Countries*, EIM Business & Policy Research/Oxford Research.
- European Communities and OECD (2008), *Report on the Implementation of the Euro-Mediterranean Charter for Enterprise*, Brussels.

- Gharbi, S. (2011), “Les PME/PMI en Algérie : Etat des Lieux”, Cahiers du LAB.RII, Document de travail No. 238, Université du Littoral Côte d’Opale, Algérie.
- IMF (2013a), *Regional Economic Outlook, Middle East and Central Asia*, IMF, Washington, DC.
- IMF (2013b), *Financial Access Survey*, Statistics Department, IMF, Washington, DC.
- World Bank/IFC (2013), *Doing Business 2014 – Understanding Regulations for Small and Medium-Size Enterprises*, International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank, Washington, DC.
- World Economic Forum (2013), *The Global Competitiveness Report 2013-2014*, World Economic Forum, Geneva.

### **Bases de données**

- International Financial Corporation (2011), *MSME Country Indicator database*, IFC, Washington, DC.
- IMF (2013), *World Economic Outlook Database October 2013*, IMF, Washington, DC.
- UNCTAD (2013), *Inward and outward foreign direct investment flows*, annual, 1970-2012, UNCTADStat., Geneva.
- World Bank (2012), *entrepreneurship survey*, World Bank, Washington, DC.
- World Bank (2014), *World Bank Development Indicators*, World Data Bank, Washington, DC.





Extrait de :

## SME Policy Index: The Mediterranean Middle East and North Africa 2014

Implementation of the Small Business Act for Europe

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264218413-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/La Commission européenne/Fondation européenne pour la formation (2014), « Algérie », dans *SME Policy Index: The Mediterranean Middle East and North Africa 2014 : Implementation of the Small Business Act for Europe*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264221864-19-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).